



Effectuer une alternance après un APS

Par **Lise88**, le **09/07/2014 à 13:40**

Bonjour à tous,
Je suis actuellement dans une situation compliquée et je me pose beaucoup de questions.
Après avoir fini mes études, j'ai demandé un APS d'un an dans le but de trouver du travail. Mais voilà, la durée de validité de l'APS se termine en Septembre et je n'ai toujours pas trouvé de travail. Ma recherche est infructueuse surtout à cause de mon manque d'expérience, j'ai donc commencé à chercher un contrat d'alternance. Actuellement, il ya une entreprise qui veut m'embaucher en alternance à partir de septembre et si tout se passe bien, une embauche est garantie à la fin.
Je me demande donc comment je peux faire par rapport à mes papiers.
Pourrais-je redemander à la préfecture un titre de séjour étudiant pour pouvoir faire cette alternance, étant donné que j'ai déjà obtenu un aps?
Pourrais-je demander un changement de statut pour salarié, sachant que cette alternance comporte 30% formation et 70% en entreprise avec un contrat de travail?
Si non, qu'est ce que je peux faire pour pouvoir effectuer cette alternance?
Aidez-moi SVP.
D'avance merci